



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 10 mars 2005

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT
ANTICIPÉ
Falconbridge Limited (FL) et Noranda Inc. (NRD)
Proposition de fusion**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (la BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DE LA PROPOSITION DE FUSION CONCERNÉE. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et CDCC désirent vous informer que Falconbridge Limitée (Falconbridge) a annoncé le 9 mars 2005 un accord de fusion avec son actionnaire majoritaire, Noranda Inc. (Noranda).

Selon les informations fournies par la société, la fusion sera complétée au moyen d'un échange d'actions au terme duquel les actionnaires de Falconbridge (autres que Noranda) se verront octroyer 1,77 actions ordinaires de Noranda pour chaque action ordinaire détenue de Falconbridge. Suite à la fusion, chaque actionnaire de Noranda continuera de détenir une action ordinaire de la nouvelle entité, NorandaFalconbridge, pour chaque action ordinaire de Noranda détenue avant la fusion.

L'offre de fusion expirera le ou vers le 4 mai 2005.

La Bourse et CDCC ajusteront les options sur actions de Noranda et Falconbridge conformément aux termes de la proposition de fusion. De nouveaux avis seront émis lorsque de plus amples informations seront disponibles.

En outre, veuillez noter que les options sur actions à long terme de Noranda seront également rajustées.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circular no.: 039-2005